L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 1er. MAI 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le prix de l'abonnement est pour une année. Aucun abonnement, sont un journal seulement, ont une somme considérable comme dépassant de la part de l'abonné, qu'il n'en ait demandé avis par écrit, sous peine d'expiration de l'année.

ANNONCES — Une planche par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans les textes originaux, sera tenu pour comme une nouvelle insertion. Décrets et Ordonnances de Ville.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces — Les gros traitants, ou les maisons de commerce faisant le commerce, ou les propriétaires d'assurances et autres institutions publiques, ou les agents pour navires, ou bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant le commission, ou les abonnements se paient à l'année et d'avance. Le privilège des abonnements aux avis est limité à un nombre de lignes, et ne s'étend pas au reste.

LES ANNONCES qui seront de la nature ordinaire des affiches, ventes de propriétés et habitations, ventes de certains à vendre, à louer ou à affermer, escortes de noms, nouveaux opuscules, etc., les actes publics, seront insérées au prix de deux dollars.

LES ANNONCES qui ne seront pas de la nature ci-dessus, seront payées comme insertions ordinaires.

LES ANNONCES qui ne porteront pas le date de l'insertion, ne seront pas insérées, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres, ne seront pas insérées qu'elles ne seront payées.

Tout ce qui concerne une société, ou une personne particulière, ou une ou plusieurs personnes, sera considéré comme annonce.

Les avances faites sur les consignations à Liverpool, à compte à St Louis MERLE, SEYLLE & Co.
8 Sov 19 Tchoupitoulas.

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER, entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour.
1 mai, sept embre 1844—6m CHARLES ODIER & Co.

F. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, Huiles, Couleurs, Pinceaux, Parfumerie, Articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Coin de Chartres Canal et St. Philippe—Ville. Orléans.
Ouvert de nuit.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LOUISIANE—Bureau Permanent, No. 15.
Directeurs:
W. A. Gaucet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. Lafaye,
F. J. Duossage, Edw. Shiff,
J. Gordon, R. W. Montgomery,
F. C. Harrison, W. C. Squires.
CHS BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable, et à des conditions les plus avantageuses. Les pertes seront payées promptement et libéralement.
17 mars.

ASSURANCES MUTUELLES,
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de la charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer Chs RIVIERES, et FELIX FERRY, agents pour la Louisiane.
D'après ces modes d'assurance, les personnes qui shng. ... ne sont point exposées à payer des primes, ou des ... ; mais encore : aucune responsabilité, et de durant ... ch. ... L. MATTHEWS, Président.
Bureau, ...

PERTE DE CERTIFICATS.
Il a été perdu ces deux certificats d'actions de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, au nom de M. Jas. Clark et Frères, savoir:
No. 104, en date du 28 février 1843, de deux actions ou trente-quatre cents pour cent payées, et
No. 163, en date du 1er. mars 1833, de cinq actions ou huitante-trois cent cinquante pour cent payées, sur lesquelles trois cent cinquante pouvaient alors être payées.
Toutes les personnes que cela pourraient concerner, feront bien dans les 10 prochains, qui auront la date du présent avis, de faire opposition au nouveau paiement qui pourraient par ceux, conformément aux règlements de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1845.
10 av—4t D. F. GUEX, secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 1 avril 1845.
UNE assemblée des actionnaires de cette banque autorisée à la maison de Banque, le samedi, 1er. de mai prochain, à onze heures du matin, pour discuter et voter sur les divers actes de Législature, ayant trait au dégrèvement des dettes propres de l'Etat, et pour d'autres objets, conformément à la loi du 1er mars 1845.
Par ordre de la Direction.
4 avril—30 W. L. LEVERICH, Caissier.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Samedi, 1 avril 1845.
UNE assemblée des actionnaires de cette Banque, est par le présent convoquée, pour le mardi 1 mai prochain, à 10 heures du matin, à la maison de Banque, pour prendre connaissance et délibérer sur un acte de la Législature approuvé le 1 mars 1845, intitulé "Acte pour faciliter et amender les divers actes de la dernière législature, relatives aux arrangements des dettes propres du dites Etat, et pour d'autres objets."
Par ordre de la Direction.
7 av—7, 19, 28, 5 mai R. BELF, Caissier.

TROISIEME MUNICIPALITE.
Bureau du Trésorier.
LES hautes Jurés sont une propriété ... des locataires de cette corporation, sont prévenus que le ... du 1 mai 1845, ... de ces propriétés sont mentionnés dans le courant du mois de mai prochain.
19 avril—1m J. F. DUGARRY, Trésorier.

AUX NEGOCIANTS.

LA Mercure Louisianais vient d'être placé sur les bateaux à vapeur
RAINBOW, BRILLIANT,
EMPIRE, NEW-YORK,
PAUL JONES, JOHN ALLEN,
HIGHLANDER, CHAMPLAIN,
DE SOTO, FASHION,
Harry Iris. Music. ALABAMA, &c.
Nouvelle-Orléans, 1 M. 1845. Les ... de la série qui est bien ... accorder leur bienveillance ...

LA Maison solidité des cadres, variété des caractères ... typographique, rien n'a été négligé. Le Mercure ... Louisianais ... dans les grands établissements, Hôtels et Charlp... Veranda, St. Louis, Apeda, &c.
La série Série paraîtra le 1er. mai.
Nous recommandons notre feuille à MM. les Négociants de ... ville.
Office Passage de la Bourse, Branch, No. 8, rue St. Charles.
19 av—1t

AU MAGASIN FASHONABLE,
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 123.
LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Calédonie et Francis Depaw, du Havre, la totalité ci-après, qui, jointe au bel assortiment qu'ils venait d'importation par les navires Prudent Lavalle et Louis Cornélius, forment le complément de leurs marchandises de printemps et d'été.
GILETS nouveautés à Paris dans les meilleurs ... étoffes, étoffes très variées, savoir: double shall, double velours, satin, satin shall, collet droit, forme chevalière, velours noir, satin noir, satin de couleurs, basin blanc ... à rayes satinées, et de diverses nuances.
CRAVATES, en batiste, pur lin, fil d'Ecosse, coutil batiste, noir et gris, ... à carreaux, à raies et autres dessins des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.
GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, gris, et diverses couleurs, de ... en soie également de toutes nuances.
CALEÇONS à corset, en toile de Flandre et de Fil-à-jour, ... coutil batiste, ... en tricot coton, article supérieur.
Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux ... Finaud.
10 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

QUARTIERS GENERAUX.
Nouvelle Orléans, le 28 janvier 1845.
ORDRE GÉNÉRAL—No. 11.
UNE élection aura lieu le premier ... du mois de mai prochain, (seconde division M. ...) Pour le procéder à l'élection d'un Major-Général, pour la vacance occasionée par le décès de Major Gaudet ...
Les hommes ... de la Nouvelle-Orléans, ...
La quatrième Brigade à Vermillionville.
La cinquième Brigade à Natchitoches.
La sixième Brigade à Monroe.
La dixième Brigade à Vidalia.
Par ordre du commandant en chef
J. S. ARMANT,
Adjudant et Inspecteur Général.

L. DUPERRON
DOCTEUR DENTISTE,
No. 260, RUE BOURBON,
Entre St. Philippe et Dumaine,
TIENT son cabinet ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et dans la soirée depuis 7 à 10.
26 avril

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, fixe des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incisives, ... les dents de devant ... Cette garantie ne ... les ... ne pouvant se fixer que les ... ordinaires.
Le Dr. A. Lion, n'a que ... office ... rue Royale No 64, entre Bienville et Dumaine ... ses opérations ...
Le Dr. A. Lion ... opérations pour toutes ... maladies de la bouche.
6 mar.

WILLIAM W. BONNIN, agent de Messrs. B. Stock & Co., marchands de vins, à Bordeaux, ... de retour de France, ... New York; des 1 ... mai, ... VINS ... supérieure et importée directement par lui, savoir:
Brane Cacenac, 1840 en caisses de 4 douzaines.
De ... 1834 ...
Grand vin Léoville, 1830 ...
Château-Laffite, 1840 ...
Rivesaltes, Malaga, et ... de vin de Cognac en barriques.
W. W. Bonnin offre ... la convenance de ses amis, ... CHAMPAGNE, marqué ... Perdreau ... de la maison de S. Stock et Cie, dont le ... Ce dernier ... grande réputation aux Etats Unis. Il ... sera ... pour avertir que ... VINS ... de la France ... Lorent, détroit Charlemagne ... de la Louisiane ... Bourbon 3.
17 av—1m

AU MAGASIN FASHONABLE,
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 123.
LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Calédonie et Francis Depaw, du Havre, la totalité ci-après, qui, jointe au bel assortiment qu'ils venait d'importation par les navires Prudent Lavalle et Louis Cornélius, forment le complément de leurs marchandises de printemps et d'été.
GILETS nouveautés à Paris dans les meilleurs ... étoffes très variées, savoir: double shall, double velours, satin, satin shall, collet droit, forme chevalière, velours noir, satin noir, satin de couleurs, basin blanc ... à rayes satinées, et de diverses nuances.
CRAVATES, en batiste, pur lin, fil d'Ecosse, coutil batiste, noir et gris, ... à carreaux, à raies et autres dessins des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.
GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, gris, et diverses couleurs, de ... en soie également de toutes nuances.
CALEÇONS à corset, en toile de Flandre et de Fil-à-jour, ... coutil ... en tricot coton, article supérieur.
Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux ... Finaud.
10 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

Nouvelle-Orléans:
JEUDI MATIN, 1er. MAI 1845.

De toutes les mauvaises dispositions inscrites dans la nouvelle Constitution, la plus mauvaise, à notre avis, est celle qui soumet les notaires à l'élection par le peuple pour un terme de quatre ans au plus.

Dans notre système social, basé sur la propriété, le plus important de tous les fonctionnaires publics c'est incontestablement le notaire. Il est en réalité le gardien de la fortune et de l'honneur des familles; car chaque acte mal fait peut entraîner les plus déplorables conséquences. Et l'on en fait un fonctionnaire électif!

Il faut, pour être un bon notaire, de longues études spéciales et une connaissance étendue des lois.

Pour être élu, il faut se faire populaire et bon compagnon.

De ces deux tendances opposées il résultera nécessairement que l'homme instruit qui prendra ses études au sérieux pâlira sur ses livres et mourra de faim, pendant que le bon enfant se fera élire notaire sans se douter même des difficultés de la profession.

Il arrivera même inévitablement que plus on aura de capacité, moins on aura de chances, et *vice versâ*.

Et en supposant qu'un homme capable soit élu par hazard, ce sera constamment à recommencer. Tous les quatre ans son existence et sa profession seront mises en question.

Probablement les hommes capables, les véritables notaires seront obligés de solliciter la faveur de faire la besogne des élus du peuple.

Une autre difficulté. On ne peut pas s'attendre à ce que tous les notaires actuels soient nommés. Or, comment les nouveaux élus se partageront-ils les minutes de ceux qui perdent leurs places? Ces minutes ont une valeur fort inégale, et tout porte à croire que la distribution ne s'en fera pas sans procès.

Ainsi, de quelque façon qu'on envisage cette nouvelle disposition, on la trouve détestable, absurde; et l'on se demande comment un corps délibérant, composé de soixante et quelques membres, a pu l'adopter. Une conférence d'écoliers en goguette n'aurait certainement pas agir plus étourdiment ni plus mal.

ANNEXION—MEXIQUE.

L'extrait suivant d'une lettre, adressée par un des citoyens les plus influens et les plus respectables de Galveston, à un ami demeurant dans notre ville, est digne d'attention:

"Je suis heureux de vous annoncer que les démonstrations en faveur de l'annexion ont été unanimes dans tout le pays; la majorité veut l'exécution de la mesure sans délai; on peut compter que l'Assemblée Exécutif et ses partisans immédiate ne seront disposés à tout pour la faire échouer, on s'est empressé de tenir dans les divers comtés des assemblées, pour qu'opinion publique fût se manifester bien clairement sur ce sujet de ses représentants. Le Président s'est ainsi décidé à convoquer le Congrès pour le mois de juin. On s'en contente; mais on n'est pas moins convaincu que l'époque de la réunion du Congrès n'a ... pour le faire, qu'afin de donner aux intrigants anglais le temps de faire tous leurs projets et tels lesquels ils espèrent faire échouer l'annexion. Mais ... sentiment public est si puissant, que ces machinations n'ont aucune chance de réussite; et c'est cette conviction qui fait ... Président. Si l'on craignait le moins du monde le succès des ennemis de l'annexion, on en viendrait bien vite aux *moyens efficaces*."

A propos de cette citation, il ne sera point inutile de remarquer que le peu d'adversaires de l'annexion basent leur opposition sur la croyance que le Mexique offrira au Texas une reconnaissance formelle de son indépendance, s'il veut renoncer à son union avec les Etats-Unis, et que cependant rien de semblable n'a paru ni dans la presse mexicaine, ni dans les manifestations du Congrès mexicain. Le Mexique, loin l'abandonner aucune de ses prétentions relativement au Texas, paraît au contraire disposé à maintenir du tout son pouvoir les droits qu'il s'attribue sur le "Département du Texas."

Le seul document dans lequel il soit indirectement proposé de faire de la reconnaissance de l'indépendance du Texas, le prix d'un refus d'annexion, est ... mémoire adressé par M. Calvan au Congrès; mais cette ouverture paraît ne pas avoir été accueillie avec faveur par les représentants mexicains, ... même pas tenu compte, et qui ont déclaré de la manière la plus formelle que le Mexique maintiendrait ses droits à ce département."

Le caractère mexicain est assez plein de fierté et d'indomptable obstination pour s'en tenir en effet à un parti ultimatum. Le Mexique pourra se résoudre à l'état d'empêcher l'annexion; mais rien ne pourra l'engager à céder une ligne de ses prétentions. Que pourra en en faveur l'intervention étrangère? Nul ne le sait; mais lors-même qu'il serait abandonné à lui même, il conservera cette attitude hautaine et fière jusqu'au bout, et aimera mieux voir ses provinces démembrées, arrachées à sa domination, que de faire la moindre concession qu'il croirait indigne de son orgueil, de sa dignité et de ses droits.

Maladie du général Dawson.—Nous apprenons avec un vif regret par la *Chronicle* de St. Martinville que le Général Dawson, représentant du 2me district au Congrès, est fort dangereusement malade et que l'on désespère de sa vie. Le 26 cependant il y avait un jeu de mieux.

Concert de M. Gabici—Les amateurs de musique n'auront pas oublié que ce soir a lieu le concert de M. Gabici; cet excellent instrumentiste nous mettra à même de juger des développements qu'a pris son talent, depuis que la présence de grands artistes parmi nous est venu le stimuler. Il nous fera entendre trois morceaux d'un genre tout-à-fait différent, dans lesquels on pourra apprécier complètement toute la variété et toutes les ressources de son jeu. Du reste M. Gabici ne s'en est pas fié à ses propres forces pour attirer le public: il a obtenu le concours des principaux artistes de la troupe Italienne; et le nom seul de Mlle Borghèse est un talisman assez puissant pour attirer la foule à la salle Poydras.

THEATRE D'ORLEANS.

Au bénéfice de l'Hopital de Charité.

Le Théâtre d'Orléans veut que la fin de la saison soit marquée par une bonne action. L'Hôpital de Charité qui dispense des soins à 450 malades, est sans contredit l'un des établissements les plus dignes de l'appui du public; un de ceux aussi qui ont le plus besoin en ce moment de secours efficaces. Au premier appel, M. Davis s'est empressé d'offrir le concours si efficace du théâtre et de ses dignes artistes. Le public voudra sans doute rivaliser de zèle avec l'administration et la compagnie; et demain soir il ira en masse porter son tribut à la porte de la salle d'Orléans. Il sera le double plaisir de faire un acte de charité et d'assister à un beau spectacle: le *Dépit Amoureux* et *Guillaume Tell*.

CHRONIQUE LOCALE.

Avant-hier, vers midi, une querelle s'est élevée à bord du navire autrichien *Elisabetta*, entre l'équipage de ce bâtiment et quelques arrimeurs employés par James Bell, lesquels étaient occupés à charger la barque *Attica*. La cause de cette rixe, à ce qu'on assure, est que les arrimeurs avaient complètement interrompu la communication entre le navire et la terre. Pendant la querelle le capitaine de l'Elisabetta, Antonio Cragliovich, a été frappé à la tête d'un coup de hache qui l'a étendu par terre: transporté à la maison de santé de MM. Stone et Kennedy, il est mort dans la nuit. Un statelot reçoit également des blessures graves dont il est mort.

Le jury d'enquête présidé par le coroner Ramos, assisté du Dr. Vionnet, porte que "le capitaine est mort d'une fracture au crâne faite par une hache par un Irlandais." Les témoins entendus devant le coroner Ramos ont aussi déposé qu'il y avait à bord de l'Elisabetta environ soixante dix Irlandais qui prétendent avoir été la querelle.

James Bell a été arrêté hier par la police de la seconde municipalité, sous l'accusation de complicité de meurtre—L'examen aura lieu devant le recorder Baldwin.

Les funérailles du capitaine Antonio Cragliovich auront lieu aujourd'hui à 11 heures. Le cortège partira de la maison de santé rue du Canal.

COUR CRIMINELLE.—Thomas Milliken, accusé d'avoir vendu des liqueurs au détail sans license, a été mis hier en liberté.

—On a aussi abandonné les poursuites contre William Littleton, accusé de vol.

SUICIDE.—Hier matin le coroner a été appelé pour présider un jury d'enquête dans une maison rue Bourgogne, entre Dumaine et St. Philippe, pour constater le décès de Jérôme Martinez, Portugais, âgé de 40 ans. On a reconnu qu'il était tué en se tirant un coup de pistolet dans la bouche, le suit précédente. On attribue cet acte de désespoir à l'extrême pauvreté.

HOMICIDE.—Un drayman, Thomas March, employé par la presse à coton d'Orléans, a été frappé à la tête, avec une barre de fer, avant hier à midi, par un autre drayman, et est mort le nuit suivante. Le coroner a été appelé hier à constater sa mort dans une maison de la rue des Magasins, entre Julie et St. Joseph.

Michel Murphy et John Newell, ont été arrêtés hier par la police de la Seconde Municipalité, accusés d'avoir maltraité les officiers Kelly et Cobb, le jour de mois dernier, au moment où ces derniers arrêtaient un individu à bord du steamer *Maria*, lequel individu avec environ deux cents autres, voulaient empêcher les hommes de service de décharger en cargaison. Ils seront examinés ce matin devant le recorder Baldwin.

Bulletin de la marche d'Elworth.

La note de notre rapporteur sur la marche d'Elworth ne nous a pas été remise à temps pour paraître hier—En voici le résumé: vers la fin de la journée de mardi et durant toute la nuit, il a changé ses moments de départ, en faisant deux milles de suite, c'est-à-dire un milles 20 minutes avant la fin de la première heure et un autre mille après l'heure suivante—de cette manière il peut se reposer à peu près une heure et demie, dans l'intervalle de deux heures.

Troisième journée.

Heure de départ.	Temps à parcourir un mille.
6 h. moins 20	19 minutes 20 sec.
6	13 0
8 h. moins 20	14 00
8	15 0
10 h. moins 20	15 00
10	16 00
Min. moins 20	15 00
Minuit	15 00
2 h. moins 20	14 00
2	14 00
4 h. moins 20	15 00
4	15 00
6 h. moins 20	15 00
6	16 00
8 h. moins 20	16 00
8	16 25
10 h. moins 20	15 00
10	15 20
Midi moins 20	14 50
12	14 30
2 h. moins 20	14 15
2	13 40
4 h. moins 20	13 10
4	14 45

Elworth a marché avec un parasol durant quatre milles, et s'est plaint de douleurs aux hanches et aux cuisses. Il n'a pas sommeillé dans la journée.

(*Communiqué.*)

Les bénéfices se succèdent au théâtre d'Orléans avec une rapidité étonnante. Déjà MM. Prévost et Dessonville, Mmes. Mathieu et Eugénie ont eu le leur, et l'on s'occupe de ceux de MM. Fox et Montassier, et de Mesdames Richer et Marié, ...

Mais pourquoi M. Develle, notre excellent peintre-décorateur ne serait-il pas, lui aussi, du nombre des heureux? car sans rien reprocher au mérite des artistes qui ont obtenu cette faveur, M. Develle s'en est également rendu digne, non-seulement parceque c'est le meilleur peintre de théâtre que nous ayons jamais eu ici, mais aussi parceque son zèle et ses travaux constans méritent cette récompense. Certes, la mise en scène des grands-opéras qu'on nous a représentés fait honneur à ceux qui ont été chargés de ce soin; M. Prévost et son orchestre ont fait des merveilles; les chœurs ont chanté de leur mieux et les costumes ont été trouvés superbes; mais les décors de *Robert*, des *Huguenots*, de la *Juive*, et de la *Reine de Chypre* n'ont pas moins contribué au succès de ces magnifiques ouvrages pour qu'on oublie ainsi celui qui en a fait. Les voix que nous avons applaudies dans ces beaux opéras seront probablement étonnées avant quelques belles toilet, dont M. Develle a doté le théâtre d'Orléans, s'efforcer tout maintenant de le rejoindre ... un talent spécial beaucoup de modestie et surtout le mérite d'avoir donné des preuves d'attachement au pays qu'il habite depuis si longtems en s'empressant d'y revenir lors d'un voyage qu'il fit à Paris, il y a deux ans, malgré les avantages que lui offraient à l'Opéra, ses anciens amis Philestre et Cambon.

Nous sommes persuadés que M. Develle ferait un beau bénéfice s'il en obtenait un, *si ce serait justice.*
PUBLIC.

PLAQUEMINES.—A une élection spéciale tenue à St. Bernard et Plaquemines, pour un membre de la Convention en remplacement du juge Léonard, décédé, M. V. de Bouchel a été élu à une forte majorité. Il avait pour concurrent le juge O. Rousseau. Les deux candidats étaient démocrates. Plaquemines a donné 414 voix en tout.

INCENDIÉS DE PITTSBURG.

Nous apprenons avec plaisir que les *employés de la* Convention ont abandonné un jour de leurs salaires en faveur des victimes de l'incendie de Pittsburg. Il faut espérer que ce bon exemple ne sera pas perdu.

SOUSCRIPTIONS POUR PITTSBURG.—A Cincinnati la somme recueillie pour les incendiés de Pittsburg s'est élevée à $6,829 74; à Louisville elle dépassera ce chiffre. Il est important de faire des versements de nouveaux pour le payement des obligations existantes.—A la suggestion de M. Roman, la section a été reconsidérée—Le même membre propose alors de limiter la faculté d'emprunter à la somme de $250,000.

M. Lewis n'y voit pas. Ce serait trop sur ses gens et encourager l'Etat à recommencer la même carrière d'extravagance dont on a à déplorer les effets.

M. Roman dit qu'il approuve la section; mais il ne voudrait pas que l'on fît de manière à entraver la marche du gouvernement, dans le cas où quelque ou cinq aliénés viendraient à malverser.

M. Guion pense qu'on peut obvier à cet inconvénient en insérant les mots: "ou pour le paiement des obligations annuelles de l'Etat lorsque le revenu sera insuffisant."

M. Ratliff craint que la Législature ne crée elle-même un débat sachant qu'on peut le combler par de l'emprunt.

L'amendement de M. Guion est rejeté: 21 oui, 32 non.

Les sections 25, 26 et 27, relatives à la prohibition du divorce par la Législature et à la prohibition des loteries, seront portées en discussion.

Section 28, portant que chaque ... n'aura qu'un objet qui sera exprimé dans son intitulé.

M. Conrad soutient qu'avec cette disposition la loi la plus utile pourrait être déclarée inconstitutionnelle, parce qu'elle exigerait nécessairement plusieurs objets. Le remède est infiniment pire que le mal.

M. Lewis soutient la section qui est adoptée—40 oui, 14 non.

M. Soulé présente une section additionnelle défendant à la Législature de voter des taxes dans un autre but que le paiement des dépenses ordinaires, pour l'instruction publique, &c.

M. Rostius soutient que si l'Etat ne pouvait voter des taxes que pour payer la dette existante, ce serait décréter le républicanisme.—Après quelque discussion, la Convention s'ajourne.

MARINE MARCHANDE A VAPEUR DES DIVERS ETATS DE L'EUROPE.

La Chambre des Communes d'Angleterre a ordonné et fait publier un rapport sur le nombre et la force des bâtimens à vapeur employés par le commerce étranger dans tous les ports où résident des consuls anglais. Voici le résumé de l'analyse que le *Times* donne de ce rapport:

FRANCE.—A Calais, trois bâtimens capables de recevoir 10 carronades de 12; aucun n'est bon voilier ni propre à un service de guerre.

A Boulogne, qui fait pourtant sonner si haut ses relations avec l'Angleterre—Néant.

Au Havre, le Liverpool de la France, dit ironiquement le Times, 41 bateaux à vapeur de 43 à 231 tonneaux, et dont 12 ont été construits en Angleterre. Sur la question de savoir s'ils sont propres à être armés, le rapporteur ne saurait rien en préciser; mais il suppose que la plupart, destinés à la navigation commerciale, seraient incapables de porter l'artillerie sans fatiguer beaucoup, surtout dans les hauts.

A Granville, 1 bateau anglais; de française point.

A St. Malo, 2 bateaux à vapeur; l'un de 95, l'autre de 60 tonneaux.

A Cherbourg, nul bâtiment de commerce; les bâtimens à vapeur de l'état ne sont point attachés au port, qui ne possède que quatre petits bâtimens employés aux travaux de la digue.

Dans le grand port de Brest, 2 navires à vapeur du commerce impropres à l'armement; 2 corvettes et 3 paquebots transatlantiques.

A Nantes, 20 bateaux, variant de 22 à 156 tonneaux, et de 12 à 70 chevaux; d'après le rapport du consul, il est douteux que quelque de ces bâtiments, à son talent spécial beaucoup de modestie et surtout le mérite d'avoir donné des preuves d'attachement au pays qu'il habite depuis si longtems en s'empressant d'y revenir lors d'un voyage qu'il fit à Paris, il y a deux ans, malgré les avantages que lui offraient à l'Opéra, ses anciens amis Philestre et Cambon.

Nous sommes persuadés que M. Develle ferait un beau bénéfice s'il en obtenait un, *si ce serait justice.*
PUBLIC.

PLAQUEMINES.—A une élection spéciale tenue à St. Bernard et Plaquemines, pour un membre de la Convention en remplacement du juge Léonard, décédé, M. V. de Bouchel a été élu à une forte majorité. Il avait pour concurrent le juge O. Rousseau. Les deux candidats étaient démocrates. Plaquemines a donné 414 voix en tout.

INCENDIÉS DE PITTSBURG.

Nous apprenons avec plaisir que les *employés de la* Convention ont abandonné un jour de leurs salaires en faveur des victimes de l'incendie de Pittsburg. Il faut espérer que ce bon exemple ne sera pas perdu.

SOUSCRIPTIONS POUR PITTSBURG.—A Cincinnati la somme recueillie pour les incendiés de Pittsburg s'est élevée à $6,829 74; à Louisville elle dépassera ce chiffre. Il est important de faire des versements de nouveaux pour le payement des obligations existantes.—A la suggestion de M. Roman, la section a été reconsidérée—Le même membre propose alors de limiter la faculté d'emprunter à la somme de $250,000.

M. Lewis n'y voit pas. Ce serait trop sur ses gens et encourager l'Etat à recommencer la même carrière d'extravagance dont on a à déplorer les effets.

M. Roman dit qu'il approuve la section; mais il ne voudrait pas que l'on fît de manière à entraver la marche du gouvernement, dans le cas où quelque ou cinq aliénés viendraient à malverser.

M. Guion pense qu'on peut obvier à cet inconvénient en insérant les mots: "ou pour le paiement des obligations annuelles de l'Etat lorsque le revenu sera insuffisant."

M. Ratliff craint que la Législature ne crée elle-même un débat sachant qu'on peut le combler par de l'emprunt.

L'amendement de M. Guion est rejeté: 21 oui, 32 non.

Les sections 25, 26 et 27, relatives à la prohibition du divorce par la Législature et à la prohibition des loteries, seront portées en discussion.

Section 28, portant que chaque ... n'aura qu'un objet qui sera exprimé dans son intitulé.

M. Conrad soutient qu'avec cette disposition la loi la plus utile pourrait être déclarée inconstitutionnelle, parce qu'elle exigerait nécessairement plusieurs objets. Le remède est infiniment pire que le mal.

M. Lewis soutient la section qui est adoptée—40 oui, 14 non.

M. Soulé présente une section additionnelle défendant à la Législature de voter des taxes dans un autre but que le paiement des dépenses ordinaires, pour l'instruction publique, &c.

M. Rostius soutient que si l'Etat ne pouvait voter des taxes que pour payer la dette existante, ce serait décréter le républicanisme.—Après quelque discussion, la Convention s'ajourne.

MARINE MARCHANDE A VAPEUR DES DIVERS ETATS DE L'EUROPE.

La Chambre des Communes d'Angleterre a ordonné et fait publier un rapport sur le nombre et la force des bâtimens à vapeur employés par le commerce étranger dans tous les ports où résident des consuls anglais. Voici le résumé de l'analyse que le *Times* donne de ce rapport:

FRANCE.—A Calais, trois bâtimens capables de recevoir 10 carronades de 12; aucun n'est bon voilier ni propre à un service de guerre.

A Boulogne, qui fait pourtant sonner si haut ses relations avec l'Angleterre—Néant.

Au Havre, le Liverpool de la France, dit ironiquement le Times, 41 bateaux à vapeur de 43 à 231 tonneaux, et dont 12 ont été construits en Angleterre. Sur la question de savoir s'ils sont propres à être armés, le rapporteur ne saurait rien en préciser; mais il suppose que la plupart, destinés à la navigation commerciale, seraient incapables de porter l'artillerie sans fatiguer beaucoup, surtout dans les hauts.

A Granville, 1 bateau anglais; de française point.

A St. Malo, 2 bateaux à vapeur; l'un de 95, l'autre de 60 tonneaux.

A Cherbourg, nul bâtiment de commerce; les bâtimens à vapeur de l'état ne sont point attachés au port, qui ne possède que quatre petits bâtimens employés aux travaux de la digue.

Dans le grand port de Brest, 2 navires à vapeur du commerce impropres à l'armement; 2 corvettes et 3 paquebots transatlantiques.

A Nantes, 20 bateaux, variant de 22 à 156 tonneaux, et de 12 à 70 chevaux; d'après le rapport du consul, il est douteux que quelque de ces bâtiments ...

Dans la Charente, 4 bateaux employés à l'armement, et destinés à une navigation de rivière.

A Bordeaux, 27 bâtimens de 27 à 65 tonneaux et de 14 à 20 chevaux, construits en bois ou en fer, mais pour la rivière, et impropres aux armemens.

A Bayonne, un seul steamer de 50 tonneaux et de 120 chevaux. Il porte 4 pièces, et sert à remorquer les navires sur la barre.

A Marseille, 10 bateaux de 240 à 600 tonneaux, et de 60 à 160 chevaux. Le consul, M. Turnbull, ne peut dire ce qu'ils ont d'artillerie, mais il ne les juge pas propres à être armés en guerre.

Dans la Corse, 4 petits bâtimens incapables d'un service militaire.

"De ces détails, ajoute le Times, qu'il ne paraît pas que les français possèdent dans leur marine marchande à vapeur de grandes ressources pour augmenter au besoin leurs forces navales."

ESPAGNE.—Il est extrêmement fâcheux que les renseignements reçus de nos agens consulaires en Espagne soient très-insuffisants. Nous n'avons pu nous procurer des détails positifs qu'à la Corogne, Cadix et aux Iles Baléares.

A la Corogne, il n'y a qu'un bateau à vapeur, l'Infante-Don-Henrique, bâti en Ecosse; il jauge 169 tonneaux; il est de la force de 70 chevaux. Il ne peut porter aucun armement. C'est le seul steamer disponible dans le cercle du consulat de la Corogne, et maintenant, il est en vente, faute d'emploi. Il avait été acheté pour faire le service entre ce port et le Ferrol, mais il ne pouvait pas couvrir ses dépenses.

"Ceci, ajoute le consul, est dû au caractère Espagnol, "car dans ce pays on préfère se rendre dans le Ferrol par un bateau à voile pour 1½ sh., que par le bateau à vapeur pour 1 sh. 6 d.; quoique dans le passage il y ait une différence de vitesse de cinq à six heures."

A Cadix, qui est peut-être le port le plus important de l'Espagne, il y a six bateaux à vapeur: le Primo-Gaditano, le Secondo-Gaditano, le Trajano, le Feodorio, le Rapido, et le Veloz. Ils ont été construits à la Corogne, Séville, Cadix ou Anvers, de 1840 à 1842, et toutes les machines ont été établies par des ingénieurs anglais.

Les quatre derniers steamers varient pour le tonnage de 400 à 210 tonneaux, et sont incapables de porter aucun armement. Ils sont employés au transport des passagers de Cadix à Séville et Port-Ste-Marie.

Les deux Gaditano cependant sont de beaux bâtimens de 5 à 600 tonneaux, et leur force est de 150. Le Primo-Gaditano peut porter deux pièces de 24 et 4 pièces de 12; le Secondo-Gaditano ne peut porter qu'une ou deux pièces de 12. Ces deux steamers sont employés au transport des passagers de Cadix à Marseille.

Dans les ports des Iles Baléares, il n'y a qu'un seul steamer, le Majorquin, construit à Aberdeen en 1837. Tonnage: 403 tonneaux; force: 130 chevaux. Ce navire ne peut porter qu'un léger armement. Il fait un voyage par semaine de Palma à Barcelone, et vice-versâ lorsque le temps le permet. Il transporte des passagers et des marchandises. Les propriétaires de ce steamer reçoivent une allocation du gouvernement espagnol pour le transport des malles.

PORTUGAL.—La portion qui reste de la Péninsule Ibérique, le royaume de Portugal ne nous demandera que quelques lignes. Les rapports que nous avons reçus de ses colonies de l'Océan Atlantique, les Açores et Madère sont nuls. Le seul renseignement qui nous soient parvenus viennent de Lisbonne et Porto. Dans le port de Lisbonne il y a huit bateaux à vapeur, tous construits en Angleterre, mais les machines sont sorties des ateliers d'ingénieurs portugais. Trois de ces steamers jaugent 120 tonneaux; un autre 430, un autre 370, et enfin, le dernier, 240. Leur plus grand tirant d'eau n'excède pas 10 à 11 pieds. La force de vapeur de ces bons bâtimens est représentée par les chiffres 140, 130, 110, 35, 30, et 25. Le Tercera, de 430 tonneaux, peut porter quatre pièces d'artillerie de 12; il appartient à l'état. Le Porto, de 370, et le Vesuvio, de 240 tonneaux, pourraient, au besoin, être armés de deux petite canons; ils sont employés au transport des passagers de Porto à Lisbonne.

Les six autres steamers ne peuvent porter d'armement; ce sont de simples paquebots de passage qui courent sur le Tage.

A Porto, le deuxième port de la côte de Portugal, il n'y a que deux steamers, le Porto et la Quinta do Vesuvio, de 200 et 112 tonneaux; leur force est de 160 et 140 chevaux. Aucun de ces bâtimens ne peut porter d'armement; mais, comme navires de transport, ils sont suffisamment prendre 300 tonneaux pour un trajet de 200 ou 250 lieues.

RUSSIE—Quant à la Russie, les renseignements recueillis jusqu'à ce jour sont peu abondans, de Saint-Pétersbourg à Riga, les deux ports les plus importans de la Baltique, il n'est sorte de rien arr